Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-4_2026_06_10_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

4-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Modification tableau des effectifs

OBJET Modification tableau des effectifs

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les entretiens de recrutements réalisés au sein du service bâtiment,
Vu la stagiairisation envisagée à compter du 1er juillet 2026,
Considérant l'avis du Conseil Social Territorial en date du 8 juin 2026 sur les suppressions de poste envisagée,
Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service ou recrutements opérés, de modifier le tableau des emplois,

Cette modification est un préalable à la nomination des agents.

Compte tenu des départs en retraite à venir, des recrutements, stagiairisation et titularisation envisagés, M. le Maire propose :

- De fixer le grade du poste de Chef d'équipe maintenance et entretien du patrimoine bâti à temps complet créé par délibération du 16 avril 2026, à savoir celui de technicien principal de 1ère classe,
- De créer un poste d'agent de maintenance des bâtiments communaux sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2026 suite à la stagiairisation d'un agent contractuel sur emploi permanent,
- De supprimer le poste de responsable du pôle propreté sur le grade d'agent de maîtrise suite à sa titularisation le 1er juillet 2026 sur le grade de Technicien,
-

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-4_2026_06_10_2-DE

Filière	grade	ETP POSTE	ETP agent
		19	19
Administrative	Adjoint administratif	2	2
	Adjoint administratif ppal 2° cl	1	1
	Adjoint administratif ppal 1° cl	7	7
	Rédacteur	3	3
	Rédacteur ppal 2° cl	1	1
	Rédacteur ppal 1° cl	2	2
	Attaché Territorial	1	1
	Attaché Territorial principal	2	2
		13	12.8
Animation	Adjoint d'animation	6	5.8
	Adjoint d'animation ppal 2° cl	2	2
	Adjoint d'animation ppal 1° cl	2	2
	Animateur	2	2
	Animateur principal 2° cl	1	1
		1.8	1.8
Médico sociale	Auxiliaire puériculture de classe normale	0.8	0.8
	Auxiliaire puériculture de classe supérieure	1	1
		59.37	57.23
Technique	Adjoint technique	24.43	23.43
	Adjoint technique ppal 2° cl	7.94	7
	Adjoint technique ppal 1° cl	11	11
	Agent de maîtrise	7	6.8
	Agent de maîtrise principal	4	4
	Technicien	1	1
	Technicien ppal 2° cl	1	1
	Technicien ppal 1ère classe	3	3
		1	0
Police	Brigadier chef principal	1	0
		8.11	7.71
Sociale	agent social	2	1.6
	Agent social principal 2ème classe	1.4	1.4
	Agent de maîtrise	2	2
	Agent de maîtrise principal	0.91	0.91
	éducateur jeunes enfants	0.8	0.8
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
Total général		102.28	98.54

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications ainsi proposées.
Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET
Maire

André Chérel
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15-06-26
- et de sa publication le 12-06-26